Cinquante troisième année. - N° 226 A Samedi 23 et dimanche 24 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1703

88 – VOSGES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

Ventes et cessions

792 918 187 RCS Epinal.
EQUUS GREEN.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 11000 EUR.
Adresse : 23, rue de Barbonfoing, 88390 Girancourt.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE EQUUS GREEN société par actions simplifiée au capital de 11 000 euros Siège social : 23 rue de Barbonfoing 88390 GIRANCOURT RCS EPINAL 792 918 187 ET EQUESTRA Société anonyme au capital de 40 000 euros Siège social : 16 Rue Henri Turner ZI de Thibaut 31100 Toulouse 321 335 499 RCS TOULOUSE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Toulouse du 12 novembre 2019, la société EQUUS GREEN, société par actions simplifiée au capital de 11 000 euros, dont le siège social est 23 rue de Barbonfoing- 88390 GIRANCOURT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'EPINAL sous le numéro 792 918 187, et la société EQUESTRA, société anonyme au capital de 40 000 euros, dont le siège social est 16 Rue Henri Turner - ZI de Thibaut - 31100 Toulouse, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 321 335 499 ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société EQUUS GREEN par la société EQUESTRA. La société EQUUS GREEN ferait apport à la société EQUESTRA de la totalité de son actif, soit 265 056 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 211 965 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 53 090 euros arrondi à 53 000 euros. En rémunération de cet apport net, 220 actions nouvelles de 16 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société EQUESTRA à titre d'augmentation de son capital social de 3 520 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 49 480 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 action de la société EQUESTRA pour 5 actions de la société EQUUS GREEN. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er septembre 2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par EQUUS GREEN depuis le 1er septembre 2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par EQUESTRA. La société EQUUS GREEN sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures

au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de Epinal pour la société EQUUS GREEN en date du 13.11.2019, - au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE pour la société EQUESTRA en date du 13.11.2019..

